

■ L'interview

ECTIST : réseau de soutien dans le domaine des technologies de surface

Interview de Madame Véronique Tétu, responsable de l'Euro Info Centre de Haute-Normandie.

En quoi consiste le projet ECTIST ?

Véronique Tétu : En raison de l'insuffisance de la participation des PME dans les programmes de financements européens, ce projet regroupe un consortium d'EIC dont l'objectif est d'aider les entreprises à se positionner sur le 6^{ème} programme cadre de recherche et développement (6^{ème} PCRD) lorsque cela est adapté au projet de l'entreprise.

La spécificité de cette action est de mettre en place une veille économique pour les projets relevant des technologies de surface au sens large. Les secteurs concernés sont : la construction, l'automobile, l'agro-alimentaire, le secteur médical... pour des applications sur les métaux, le bois, la peinture, les revêtements...

Quels sont les services proposés à l'entreprise ?

V.T. : En fonction du projet de l'entreprise, nous l'informons des différents dispositifs de financements possibles. En partant du projet ou de l'idée innovante de l'entreprise, nous réalisons un audit pour savoir s'il est opportun pour l'entreprise de se positionner sur le 6^{ème} PCRD. A défaut, nous réorientons l'entreprise vers d'autres sources de financements nationaux ou régionaux.

Si le projet est pertinent à l'échelle européenne, nous aidons l'entreprise dans le ciblage de la mesure appropriée, dans la recherche de partenaire au niveau européen et nous l'accompagnons dans le montage du dossier de candidature.

Qui peut participer ?

V.T. : Les PME sont notre cible principale. Mais les projets n'ont de sens que lorsqu'ils associent des acteurs complémentaires tels que les laboratoires, les universités ou de grandes entreprises. Selon le cas, la PME pourra être coordinatrice ou simple partenaire dans un projet de recherche européen. Tout dépendra de l'implication que l'entreprise souhaitera avoir dans le consortium.

Pour plus d'information sur cette action, vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.ectist.com>

■ Le marché intérieur et...

PENSEZ À LA FLEUR COMMUNAUTAIRE, ÉCO-LABEL EUROPÉEN !

Du 18 au 24 octobre 2004, s'est déroulée la semaine européenne de la Fleur afin de promouvoir l'Eco-label européen. Il s'agit d'un label permettant de certifier des produits et services écologiques et respectueux de l'environnement, exceptés les denrées alimentaires et les médicaments. Un produit peut en bénéficier après évaluation de son incidence environnementale tout au long de son cycle de vie.

Ce label permet aux consommateurs de distinguer facilement les produits respectueux de l'environnement, ce qui peut constituer un atout concurrentiel important.

Contactez votre EIC pour savoir si votre produit peut bénéficier de ce label !



PROPOSITION DE LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DES PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

La Commission a proposé de modifier la directive 98/71/CE sur la protection juridique des dessins et modèles en ce qui concerne les pièces de rechange automobiles. Il s'agirait de supprimer le choix des Etats membres de maintenir une protection des modèles de pièces de rechange visibles, tels les capots, phares, pare-brises.... Cette protection juridique existe actuellement en France.

(Source : COM(2004) 582 final)

■ L'élargissement de l'Union européenne



L'ESTONIE

Capitale : Tallinn
Superficie : 45 227 km²
Population : 1,37 million
Monnaie : Couronne estonienne (1 euro = 15,65 couronnes estoniennes)
Taux standard de TVA : 18%
Secteurs porteurs : Nouvelles technologies, textiles, construction navale, bois et produits en bois, ...
Opportunités d'affaires : BTP, environnement, équipement du foyer et de la personne, NTIC...

L'Estonie, plus petite des trois Républiques baltes (les deux autres étant la Lituanie et la Lettonie), possède l'économie la mieux adaptée à l'économie de marché parmi ces ex-Républiques soviétiques. Cette adaptation rapide est en grande partie due à ses liens privilégiés avec la Finlande et la Suède qui ont effectué de nombreux investissements directs dans ce pays. De plus, l'Estonie se démarque par une forte présence en matière de nouvelles technologies. Toutefois, la faiblesse du pays est sa très forte dépendance des investissements directs étrangers et des exportations. Ainsi, la morosité de l'économie mondiale ces derniers temps lui a coûté, notamment en termes de croissance et de chômage.

A QUAND L'EURO DANS LES NOUVEAUX ETATS MEMBRES ?

L'adhésion à l'Union Européenne n'a pas eu pour conséquence immédiate une adhésion à l'Euro, bien que les 10 nouveaux membres aient l'obligation d'intégrer cette zone à terme. En effet, l'adhésion à l'Euro est soumise à des critères préalables précis. Il s'agit des critères de Maastricht qui imposent des conditions strictes en matière de déficit public et d'inflation. De plus, les Etats doivent intégrer pendant deux ans le mécanisme de change européen afin de stabiliser les monnaies nationales par rapport à l'Euro.

A ce jour, la Lituanie, l'Estonie et la Slovaquie sont entrées dans ce mécanisme de change, ce qui peut laisser présager une adhésion à l'Euro en 2007. En revanche, plusieurs pays, tels la Hongrie et la République Tchèque, n'envisagent pas d'adhésion à l'Euro avant 2009.

Contactez votre EIC pour plus d'informations et consultez :

<http://elargissement-ue.basse-normandie.cci.fr>

■ Brèves réglementaires

Politique d'entreprises

La Banque européenne d'investissement (BEI) va accorder un financement de 60 millions d'euros à la BDPME, via sa filiale CEPME —Crédit d'Équipement des PME— destiné aux micro-entreprises en phase de création en France. La BEI, l'institution de financement de l'Union européenne, contribuera ainsi au programme de «Prêt à la création d'entreprises - PCE», initié par les pouvoirs publics français, géré par la Banque du Développement des PME et le réseau bancaire en association avec les structures d'aide et d'accompagnement en ce domaine.

Marquage CE

Après de longues années de préparation, une nouvelle directive CE relative aux instruments de mesure, la directive 2004/22/CE, appelée aussi «MID» a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 31 mars 2004. Les Etats membres ont jusqu'au 30 avril 2006 pour la transposer dans leur droit national. Cette directive représente une importante simplification dans la mesure où elle remplace une dizaine de directives sectorielles qui n'avaient pas été actualisées, et de nombreuses lois nationales.

Etude, rapport, statistiques

La publication «Les structures des systèmes d'imposition dans l'UE» réalisée par la Direction générale de la fiscalité et de l'Union douanière de la Commission européenne et par EURO-STAT présente un classement des recettes fiscales et des taux de taxation dans l'UE, permettant la comparaison des différents systèmes. Elle concerne les années 1995 à 2002.

■ Un projet pour un programme : PROINVEST

PROINVEST est un programme de partenariat Union Européenne - pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). L'objectif de PROINVEST est de favoriser l'investissement et les transferts de technologies dans les entreprises des secteurs les plus porteurs dans les pays ACP à travers deux approches : renforcer les organisations intermédiaires ACP du secteur privé et développer les partenariats interentreprises.

Le projet a consisté à organiser une manifestation pour les structures intermédiaires des pays d'Afrique de l'ouest, d'Afrique centrale et de l'Union Européenne pour :

- les informer des possibilités du programme PROINVEST,
- leur apprendre les modalités et procédures à respecter pour bénéficier de ce programme,
- les faire se rencontrer,
- connaître les activités qu'elles réalisent en faveur du développement du secteur privé.

Cette conférence s'est tenue les 3 et 4 juin 2003. Pour plus d'information sur les actions menées par la CCI de Rouen sur les pays africains, contactez votre CCI.

■ Le réseau à votre service !

Guide «30 réponses pour être conforme à la réglementation sur les emballages et déchets d'emballages»

Ce guide peut vous aider dans vos démarches.

Son objectif est d'informer les entreprises fabricantes et utilisatrices d'emballages sur leurs obligations en terme de valorisation et d'élimination des déchets d'emballages.

Il répond ainsi à des questions pratiques, telles :

- Dois-je apposer le Marquage CE sur mes emballages ?
- Quelle est la priorité à accorder dans les modes d'élimination ?
- Que dois-je fournir en cas de contrôle de conformité ?
- Quelle est l'étendue de ma responsabilité en tant que fabricant, utilisateur ou importateur d'emballages ?

Ce guide vous expose également des actions concrètes pour se conformer à la réglementation, telles la récupération des emballages, le travail sur la conception du produit, le choix par l'utilisateur d'un fabricant respectueux des règles plutôt qu'un autre.



■ Agenda

- **4 novembre 2004** - «Le marquage CE : détails des formalités» - Lieu : CCI Evreux
- **19 novembre 2004** - Réunion du CEEBN : «Obstacles à la libre circulation et formalités douanières dans les PECO»
Lieu : CRCI Basse-Normandie de 10h à 12h30
- **Décembre 2004** - «Le marquage CE : détails des formalités» - Lieu : à définir
- **Avril 2005** - Colloque sur les programmes de financements européens - Lieu : à confirmer

EIC Basse-Normandie
Anne-Colette Rault et Isabelle Renouf
Tél : 02 31 54 40 38/39 - Fax : 02 31 54 40 41
eic-fr260@basse-normandie.cci.fr
<http://www.basse-normandie.cci.fr>

EIC Haute-Normandie
Géraldine Lecarpentier et Véronique Tetu
Tél : 02 35 88 44 42 - Fax : 02 35 88 06 52
geraldine@haute-normandie.cci.fr
<http://www.drakkaronline.com/rubriques/europe>